



LA MUNICIPALITE
D'ORMONT-DESSUS

Ormont-Dessus, 19 octobre 2022

**La Municipalité d'Ormont-Dessus au
Conseil communal**

Préavis municipal n° 11/2022 relatif à la réalisation de l'éclairage d'une boucle de ski de fond sur le plat des Isles

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 – PREAMBULE

Le présent préavis a pour but d'éclairer une boucle de ski de fond d'un kilomètre. Le départ et l'arrivée se trouvent, comme actuellement, sur la place de parking située à proximité de l'Eurotel Victoria. Aucune modification sur le tracé actuel de la piste n'est envisagée.

Ce projet d'installation, situé en zone agricole et alpestre a été soumis à la direction générale du territoire et du logement (DGTL), division hors zone à bâtir, qui l'a préavisé favorablement mais a demandé qu'il soit soumis à une enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 14 septembre au 13 octobre 2022, elle n'a suscité ni remarque ni opposition.

D'autre part, le projet a été présenté aux huit propriétaires des parcelles concernées et a obtenu leur approbation.

2 – PROJET D'ECLAIRAGE

Sur la totalité du projet du tracé, la Municipalité a prévu d'installer quinze lampadaires solaires de cinq mètres de haut, fixés par une vis dans le terrain. Les lampadaires pourront être déplacés à convenance à l'aide d'une machine adéquate. Afin d'éviter les nuisances visuelles et pour faciliter l'exploitation des terrains agricoles, les quinze lampadaires seront désinstallés dès le printemps.

Les lampadaires pourront être utilisés pendant la période estivale pour participer à l'éclairage d'évènements.

Pour être conforme aux directives cantonales, l'installation de cet éclairage rendra la piste de fond accessible tous les soirs, de 17h à 21h.

Ce projet permettra à la commune de proposer à ses résidents et hôtes une activité attrayante et ouverte à tous. Il permettra également d'organiser des entraînements, des

joutes d'hiver, des compétitions et tout évènement encore à imaginer par les sociétés locales pour animer le village.

Les promeneurs qui utilisent le sentier pédestre damé à proximité de la piste de ski de fond bénéficieront également de cet éclairage.

3 – DONNEES TECHNIQUES

Description d'un lampadaire :

- Mât de cinq mètres de haut prévu pour résister à des vents violents.
- Mât cylindrique de couleur noire fixé dans le sol au moyen d'une vis de 140 cm.
- Module photovoltaïque monocristallin
- Batterie alliage de nickel extra longue durée
- Lanterne led Fonroche

Deux offres filaires et deux offres solaires ont été étudiées. Les offres filaires ont vite été abandonnées, car l'installation d'un réseau de fils électriques dans le sol nécessiterait de gros travaux qui n'auraient pas été acceptés par les propriétaires des parcelles, ni validés par le canton. Le choix s'est finalement porté sur l'offre de la maison Solar-Advance, basée à Bullet dans le canton de Vaud, qui est une filiale de l'entreprise Fonroche Eclairage, leader mondial de l'éclairage autonome. Cette entreprise propose une exclusivité sur les LED Philips qui offrent une technologie plus avancée et plus puissante que ses concurrents, ce qui permet une économie de mâts pour le même résultat.

Les points positifs de l'auto-alimentation solaire sont les suivants :

. Pas de travaux de terrassement, pas de câbles, système mobile facile à déplacer, mise en marche automatique, n'utilise pas de courant du réseau et éclairage écoresponsable. Cet éclairage représente une économie de 1'352 kg de CO2 par an.





4 – FINANCES

Le coût de cette installation se décline comme suit :

. Achat de 15 mâts et lampes solaires	CHF 81'488.50
. Achat et installation des vis dans le terrain	CHF 12'277.80
. Achat de plaques entretoises à insérer entre le mât et la vis	CHF 3'800.00
. Frais d'étude du géomètre, avec géolocalisation pour la pose	CHF 3'950.00
. Frais d'étude Electrac	CHF 500.00
. Location nacelle	CHF 400.00
. Divers et imprévus	<u>CHF 10'000.00</u>
. Total	CHF 112'416.30

Une demande de subvention sera déposée auprès du Fonds du sport vaudois, car cette installation est susceptible d'être soutenue en partie par leurs soins.

5 - CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** Préavis municipal n°11-2022, relatif à la réalisation de l'éclairage d'une boucle de piste de fond et au prix de CHF 112'416.30 ;
- Ouï** le rapports de la commission chargée de l'étudier ;
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser l'éclairage d'une boucle de ski de fond sur le plat des Isles pour un montant de CHF 112'416.30
2. De l'autoriser à prélever sur les liquidités de la caisse communale et à imputer ce montant en déduction du fonds d'équipement touristique, prévu pour un tel investissement.

Adopté par le Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Ch. Reber



Le secrétaire adjoint:

M. Roch

Annexes : plan des emplacements des quinze lampadaires et devis de l'entreprise Solar-Advance

Délégué de la Municipalité : Monsieur Lucien Morerod, municipal